
Les espaces publics et les espaces verts à Grenoble.

Aménager les espaces publics grenoblois

Auteurs : Juliette DESTARAC, Pauline GALI, Marie JUSSAUME, Lisa VINCENT

Élèves et étudiantes de l'ENS de Paris au département de géographie.

Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un séjour de terrain à Grenoble (23-25 octobre 2017), organisé par le département de géographie de l'ENS de Paris, encadré par Pauline Guinard, Pascale Nédélec et Julien Migozzi. Les auteurs tiennent à remercier tous les intervenants qui les ont accueillis lors de ce séjour.

Introduction

En 2014 Grenoble devient la première municipalité française de plus de 100 000 habitants remportée par un parti écologiste (Rassemblement citoyen de gauche et des écologistes). La même année le nouveau maire Éric Piolle annonce vouloir « *Libérer l'espace public* » en refusant de reconduire le contrat publicitaire avec l'entreprise de J.C. Decaux dans le but d'effacer à terme l'affichage publicitaire des espaces publics. Écoquartiers, verdissements des espaces urbains, liaisons douces, politique paysagère, la médiatisation des projets de cette nouvelle municipalité permet d'attirer de plus en plus l'attention sur une ville qui se positionne depuis longtemps comme un laboratoire de réflexion et d'expérimentation en matière d'urbanisme et d'espaces publics.

- **De la ville « grise » à la ville « verte »**

Située dans l'ancienne vallée glaciaire du Grésivaudan, Grenoble est une ville qui bénéficie d'une topographie plane au pied des montagnes du massif alpin. Au cœur de ce décor et au gré des époques, l'ancienne capitale du Dauphiné, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Isère, a connu différentes évolutions qui influencent encore aujourd'hui sa trame et son organisation spatiales.

Ancienne ville militaire devenue fleuron de l'industrie française de la houille blanche au XIX^e siècle, les premiers bouleversements urbains datent du rattachement de la Savoie à la France en 1860 avec la destruction des remparts de la ville et l'industrialisation progressive des rives du Drac. De cette période la ville hérite une trame urbaine particulièrement dense marquée aujourd'hui par une mosaïque de friches militaires ou industrielles, à l'image de la caserne de Bonne ou du site industriel Bouchayet-Viallet, qui soulèvent désormais des enjeux de recomposition urbaine. Le paysage urbain grenoblois est également très marqué par la période de croissance urbaine des trente Glorieuses pendant laquelle l'organisation des Jeux Olympiques de 1968 redynamise la politique de percée des grands boulevards, le réaménagement des circulations mais aussi la construction de grands équipements (parcs, stades etc..) et une architecture privilégiant les immeubles de grande hauteur.

Ces éléments influencent donc la morphologie urbaine mais aussi les pratiques et les modalités de production des espaces publics et des espaces verts grenoblois.

- **Un espace public ? Des espaces publics ? Quels espaces publics ?**

Pendant l'Antiquité, le concept d'espace public est intrinsèquement lié à l'action politique du citoyen. Sa matérialisation renvoie ainsi à la place de l'Agora qui était le lieu d'expression et de communication des débats sociétaux de la cité. Associé à l'idée de libre accès, l'espace public comporte pourtant déjà un revers avec l'exclusion de certaines populations comme les esclaves, les femmes et les métèques qui ne peuvent y accéder. Au

XX^e siècle, le philosophe allemand Jürgen Habermas¹ démontre que c'est avec l'avènement de l'espace public bourgeois que s'impose progressivement le principe d'une égalité dans la liberté d'accès à cet espace même si celle-ci n'est pas forcément obtenue dans les faits.

Les modèles d'espaces publics varient considérablement en fonction de l'époque mais aussi des législations et des cultures des différents pays considérés. Au-delà du concept athénien, ce sont désormais la pluralité et la diversité des espaces publics qui sont progressivement reconnues et qui enrichissent autant qu'ils complexifient les tentatives de définition.

En Europe et en France, la vision des espaces publics reste influencée par l'héritage des représentations antiques selon lesquelles l'espace public est incarné matériellement par une place centrale et se présente comme un lieu de liberté et d'égalité soumis à des règles et des servitudes. Présentée souvent en creux par la distinction avec l'espace privé et les équipements publics bâtis, la définition actuelle des espaces publics n'est pas toujours très précise. Selon P. Merlin et F. Choay dans le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, un espace public désigne la partie du domaine public non bâti affectée à des usages publics. Cette définition privilégie ainsi la notion d'espaces ouverts et extérieurs qui reprend l'image de l'agora antique. D'autres entrées permettent néanmoins d'élargir le champ d'analyse et d'intégrer les nouvelles formes d'espaces publics contemporains.

Pour ne pas restreindre l'analyse des processus observés à Grenoble à une définition ou une liste préétablie, notre travail s'appuie sur trois entrées qui seront mobilisées tout au long de notre analyse. La première acception part des usages, mais plus qu'une liberté d'accès, que nous questionnerons par la suite, les espaces publics sont davantage définis comme des lieux où l'entrée et la circulation ne font pas l'objet de monétisation. C'est une définition large qui questionne la place de certains équipements comme les centres commerciaux ou les gares, qui peuvent devenir dans certains cas des lieux d'usages publics. Une seconde acception considère davantage l'angle de la propriété : les espaces publics sont les lieux soumis à la maîtrise foncière de la puissance publique et s'opposent à l'espace privé, propriété d'un particulier. Enfin une dernière acception envisage les espaces publics soumis à une juridiction qui fait l'objet d'une réglementation spécifique. A noter que ces réglementations restreignent considérablement l'éventail des espaces publics car actuellement en France seuls les espaces verts et la voirie font l'objet de dispositions générales spécifiques dans le code de l'urbanisme.

En fonction de ces différentes visions, les frontières qu'entretiennent les espaces publics avec les espaces privés et semi-publics peuvent devenir floues, ce qui permet d'interroger les différentes formes d'espaces publics et d'espaces verts hérités mais aussi en cours de production. La présente étude envisage ainsi les espaces minéraux (rues, places, boulevards, passages couverts), verts (parcs, jardins publics, cimetières, squares) ou plantés (mails, cours).

Ces trois acceptions révèlent également une tension qui se joue dans les espaces publics entre l'affirmation d'une liberté et d'une égalité entre tous les citoyens et l'exercice d'une autorité étatique mais aussi de multiples dominations entre les usagers qui sont amenés à se rencontrer dans ces espaces.

- **Problématique**

À Grenoble, les questions des espaces publics et des espaces verts sont particulièrement liées comme en atteste la fonction commune de l'adjointe à l'Espace public et à la Nature en ville à la mairie. Longtemps associée à l'architecture monumentale des Trente Glorieuses, figée dans une image de ville grise, bétonnée et polluée, Grenoble semble désormais aspirer à plus d'innovation et devenir précurseur sur des questions comme la maîtrise d'usage, la durabilité ou les mobilités douces qui influencent la façon dont sont conduites les politiques publiques. Dès lors, comment la ville de Grenoble semble illustrer un changement de paradigme à la fois dans les formes produites mais aussi les manières de produire les espaces publics ?

¹ Habermas Jürgen, 1978, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.

I. Les espaces publics et les espaces verts grenoblois : de nouvelles formes en question ?

A. La question de la mobilité : un débat catalyseur sur la nature des espaces publics

Grenoble a longtemps eu la réputation d'une ville accablée par la pollution, du fait des industries qu'elle accueille mais également du fort trafic automobile qui y règne. La ville, qui s'est beaucoup étendue dans les années 1960-1970, a été pendant plusieurs décennies une ville du « tout voiture ». Le règne du tout-automobile a modelé les lourds aménagements réalisés à cette période, comme les larges percées radiales, longues de plusieurs kilomètres, dont le cours Jean Jaurès est l'exemple le plus archétypal. Certains axes concentriques, comme celui des grands boulevards, dont le tracé est celui des anciens remparts, ont été organisés comme de véritables autoroutes urbaines. L'espace public se trouvait réduit par la place hégémonique de la voiture : le piéton est négligé, que ce soit dans les rues, ou sur les places, dévolues au stationnement.

Peut-être en raison de cette omniprésence de la voiture, qui pose comme des problèmes de pollution aigus à Grenoble et qui rend la ville difficile à habiter pour ceux qui y résident, Grenoble a été pionnière dans le changement de paradigme relatif aux transports, à partir de la fin des années 1980. Grenoble est la deuxième ville de France à réadopter le tramway en 1987. L'arrivée du tramway induit de grands réaménagements de la voirie, qui sont allés dans le sens d'une diminution de l'espace consacré exclusivement à la voiture. Les importants axes radiaux et concentriques évoqués sont transformés dans ce cadre : le nombre de voies pour les voitures est réduit par l'installation de celles dédiées au tramway. A certains endroits, la voiture a même été exclue des espaces de circulation, qui ont été consacrés exclusivement aux modes de transport doux.



Un exemple de minimisation de la place de la voiture grâce aux voies de tramway près du centre historique de Grenoble (source : auteurs, octobre 2017)

Ces travaux ont également été l'occasion d'un élargissement des trottoirs ou d'un embellissement de la voirie, avec des aménagements parfois coûteux et pourtant déjà obsolètes aujourd'hui. C'est le cas sur le cours Jean Jaurès, qui a été réaménagé à grands frais sur les plans d'un cabinet d'urbanisme et qui aujourd'hui se trouve difficilement adaptable à l'autre type de mobilité que Grenoble souhaite privilégier, à savoir le vélo.

Depuis 2003, la communauté urbaine (aujourd'hui métropole) de Grenoble a mis en place un service de location de vélos jaunes, très utilisé par les habitants (le 100 000^e abonnement a été fêté en 2017). Outre la mise à disposition de vélos, la Métro de Grenoble agit aussi sur les espaces publics et de circulation pour favoriser ce mode de transport respectueux de l'environnement. La ville est ainsi très bien équipée en pistes cyclables, et comprend notamment un réseau d'axes dédiés aux vélos (entourés de voies de circulation piétonne), qui doivent permettre une circulation rapide et sécurisée dans la ville, d'après un principe de séparation des flux. Ce

programme de création d' « autoroutes à vélo », baptisé Chronovélo, et pour lequel Grenoble expérimente une signalisation et un marquage au sol particuliers semble d'ores et déjà être un succès, étant très employé par les Grenoblois.



Une partie du « Chronovélo » et son marquage au sol sur la voie verte qui articule mobilités cycliste et piétonne, au Sud de la ville (source : auteurs, octobre 2017)

- **Le verdissement des espaces publics**

Cette réflexion sur les transports, dans une perspective de développement durable, s'est accompagnée d'un travail sur l'aménagement des axes de circulation et de l'espace public d'une façon générale. Les efforts pour réduire la place de la voiture et favoriser des modes de transport plus doux ont été accompagnés par un travail de végétalisation de l'espace public. Il s'agit de redonner sa place à la nature, très présente à Grenoble, puisque l'on entrevoit les montagnes au loin, même si cette dernière est moins visible dans le cœur de la ville. Plusieurs stratégies sont mises en œuvre pour réintroduire la végétation dans l'espace urbain, symbole de préoccupation écologique. Les voies de tramway ont ainsi été complètement végétalisées dans certains quartiers, créant un environnement plus amène. Bien que le coût soit important, la municipalité actuelle essaie d'augmenter les plantations d'arbres.

Une des formes les plus originales de végétalisation de l'espace public passe par la mise en place de jardins collaboratifs dans les rues grenobloises. Ces petits espaces dédiés à des cultures maraîchères urbaines sont plantés et entretenus par des habitants volontaires, et fonctionnent selon le principe du partage. Même si les volumes des récoltes sont peu importants, ces jardins participent au verdissement de l'espace public et à la diversification des espèces végétales que l'on peut y trouver. Le système fonctionne globalement bien dans toute la ville, à quelques exceptions près, dans le centre notamment, où certains jardins ont été dégradés.



Voies de tramway végétalisées, associées à un cheminement piéton encadré de végétation, dans le quartier d'Eurométropole (source : auteurs, octobre 2017)



Exemples de jardins partagés à différents endroits de Grenoble (source : auteurs, octobre 2017)

B. Le paysage de l'espace public en question : la suppression de la publicité

Depuis les premières autorisations d'affichage et d'expression dans l'espace public durant les Trente Glorieuses, le paysage urbain des villes contemporaines est de plus en plus marqué par l'omniprésence de l'affichage publicitaire. Pourtant, selon la 9^e édition de l'enquête « Publicité et société », publiée par TNS Sofres en 2013, une majorité des Français trouve la publicité envahissante (73 %) et intrusive (85 %). Encarts promotionnels, « sucettes » de 120 x 176 cm, colonnes Morris ou grands panneaux de 8 mètres carrés, les supports publicitaires sont progressivement devenus un mobilier urbain à part entière dans les espaces publics. La place de la publicité semble aujourd'hui questionner l'appropriation des espaces publics par les acteurs du secteur privé.

En 2014, la ville de Grenoble s'intéresse au sujet et annonce qu'elle ne reconduira pas le contrat publicitaire avec la société J.C. Decaux. Pour le maire Éric Piolle, l'enjeu est de libérer l'espace public de cette intrusion pour revaloriser les perspectives paysagères et les ouvertures sur les massifs montagneux mais aussi de favoriser l'affichage associatif et culturel et la végétalisation des espaces publics grenoblois. Par cette décision, Grenoble est donc devenue la première grande ville européenne à remettre en question un contrat mis en place avec l'entreprise en 1973. Ce projet se confronte néanmoins à la diversité des formes publicitaires (publicité implantée dans des espaces privés mais visibles depuis l'espace public, panneaux des arrêts de bus et de tramways) qui rend plus difficile qu'il n'y paraît la suppression totale de la publicité. Car plus qu'une empreinte visuelle jugée polluante, la publicité constitue également une source financière non négligeable pour les communes. En plus d'une modification paysagère, ce projet de disparition de 2 051 mètres carrés de publicité de l'espace public prévoit une suppression de la redevance à la ville et pose la question du mobilier urbain qui était fourni gratuitement en échange d'un espace assuré aux publicités des clients de l'entreprise privée. Selon un article du *Monde*², cette redevance représenterait près de 645 000 euros annuels.

La municipalité reste particulièrement précurseur sur le sujet et présente un cas d'étude dont il sera intéressant de suivre l'évolution à l'avenir. Car au-delà des formes d'espaces publics produites à Grenoble, ce sont également les jeux d'acteurs et les manières de produire ces espaces qui semblent attester d'un renouvellement des paradigmes de l'aménagement des espaces publics.

² Roucaute Delphine, 2014, « Grenoble se rêve en nouveau modèle de la ville sans publicité », *Le Monde*, 2 décembre, http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/12/02/grenoble-se-reve-en-nouveau-modele-de-la-ville-sans-publicite_4532368_3224.html#VkRmPRrIKMz7hRWA.99

II. La production des espaces publics grenoblois : de nouvelles modalités d'aménagement

A. Introduire de la maîtrise d'usage dans la production de l'espace public : un enjeu de démocratie locale ?

La production de l'espace public est marquée d'un fort enjeu politique, puisque la notion même d'espace public renvoie tout d'abord à l'action politique du citoyen. Aux origines antiques du concept, l'espace public par excellence est l'Agora, le forum où peuvent s'exprimer les citoyens. De même si l'on reprend la définition d'Habermas, à savoir l'espace public comme sphère de la publicité (*Öffentlichkeit*) qui s'autonomise de la sphère du pouvoir, l'espace public est un lieu pivot de la démocratie car il permet d'assurer non seulement le libre accès de tous à l'espace public, mais aussi la libre expression de tous. L'espace public matérialise symboliquement les valeurs des régimes démocratiques : il s'agit d'un espace gratuit et mixte dans lequel tous peuvent théoriquement s'exprimer. La question de la parole habitante et de la démocratie locale constitue donc un enjeu majeur dans la production de l'espace public.

L'importance croissante des habitants dans la production des espaces publics s'inscrit dans un contexte plus général qui voit la valorisation d'une « expertise du quotidien », où la maîtrise d'usage prend un poids croissant vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage. Ainsi, on assiste de plus en plus à une valorisation de la parole habitante par rapport à la parole de l'expert. C'est particulièrement le cas à Grenoble, dans la mesure où la mairie constituée majoritairement du groupe du « Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Écologistes » a choisi de mettre l'accent sur ce qu'elle appelle la « refondation de la démocratie locale », c'est-à-dire donner un poids accru aux citoyens dans les décisions ayant trait aux espaces publics et aux espaces verts. Les actions de la municipalité s'inscrivent donc, en amont et en aval de la production des espaces publics, dans une démarche d'inclusion des citoyens, qui passe par plusieurs mesures comme la mise en place de réunions publiques, de formations, ou encore la mise en ligne des données publiques.

De même, l'expérience du budget participatif est particulièrement révélatrice de la politique de la municipalité. Ce dernier permet à tous les Grenoblois de plus de 16 ans de proposer des projets d'intérêt général et de voter pour les projets de leurs choix. Les projets choisis sont financés à hauteur de 800 000 euros, une somme qui vient du budget d'investissement de la municipalité. La plupart des projets proposés au budget participatif porte sur l'espace public. Ainsi, en 2015 le projet lauréat dans la catégorie « Gros projets » a été celui de l'amélioration et de l'aménagement du square de la Place Saint-Bruno, dans le quartier Berriat. Ce square se situe à côté d'un marché important de produits manufacturés dans un quartier plutôt populaire, et avait été confisqué en partie par des dealers locaux pour le trafic de drogue, ce qui était à l'origine d'une dépossession habitante. On peut ainsi comprendre en partie ce projet comme une volonté de réappropriation de la part des familles du quartier. Le poids donné aux citoyens est réel, puisque le coût de la construction d'une structure de jeux pour enfants en forme de dragonne, initiée en juillet 2017, s'élève à 250 000 euros, à savoir l'ensemble du budget pour l'entretien de tous les espaces de jeux de Grenoble sur une année. Le fait de confier un tel budget à un vote citoyen est non seulement une manière de faire vivre la démocratie locale, mais permet également à la municipalité de s'assurer que l'aménagement en question et l'emploi qui est fait de l'argent public ne seront pas contestés et seront considérés comme légitime malgré les conflits d'usages qui pourraient survenir.



« La Dragonne », votée dans le cadre du budget participatif du quartier Berriat (source : auteurs, octobre 2017)

On peut cependant se demander si l'introduction de la maîtrise d'usage dans la production de l'espace public ne suscite pas quelques problèmes à l'échelle de la ville de Grenoble. En effet, en termes de démocratie locale, on peut s'interroger sur la capacité des différents acteurs à faire entendre leur projet. Lors de l'édition 2016 du budget participatif, c'est un projet de végétalisation du cours Jean Jaurès qui a été choisi, à savoir un projet portant sur un petit espace dans un quartier plutôt aisé, au détriment de projets plus ambitieux dans des quartiers plus défavorisés. Ainsi les habitants du quartier Jean Jaurès ont été favorisés par leur capacité à mobiliser davantage de population et par leur capital social plus élevé.

De plus, à la suite des récentes réformes comme la loi MAPTAM³ de 2014, toutes les compétences de gestion de l'espace public qui relevaient de la ville ont été transférées à la métropole, à l'exception des parcs, des jardins, de l'entretien des espaces publics et des éclairages publics. Cependant le foncier par exemple est devenu propriété de la métropole. Cette répartition peut s'avérer problématique en termes d'aménagement des espaces publics et de démocratie locale puisque les citoyens ont élu à la municipalité un rassemblement qui a fait campagne sur de nombreuses problématiques liées aux espaces verts et aux espaces publics. Or les citoyens n'ont pas directement voté pour l'entité qui administre ces espaces dans la ville, puisque celle-ci est un binôme constitué du vice-président de la métropole et d'un élu de la municipalité, donc dans un système de collaboration avec le conseil métropolitain.

B. Anticiper l'obsolescence des décisions d'aujourd'hui pour produire l'espace public de demain : le paradigme de la réversibilité

La nouvelle municipalité écologiste de Grenoble cherche à mettre en place de nouvelles techniques d'aménagement de la ville qui soient plus adaptées aux évolutions des pratiques et usages des habitants. Lors de notre rencontre avec Lucille Lheureux, adjointe au maire en charge des espaces publics et de la nature en ville, cette dernière a évoqué quelques problématiques auxquelles la municipalité se trouve confrontée actuellement. Selon elle, les mairies précédentes cherchaient à laisser une trace de leur passage dans le paysage de la ville. Pour marquer la ville de leur empreinte, les aménageurs avaient ainsi tendance à soutenir de grands projets d'urbanisme, très visibles et souvent coûteux. L'équipe actuelle cherche au contraire à promouvoir de nouvelles méthodes pour aménager la ville afin de proposer des aménagements réversibles, peu coûteux et faciles à installer et à désinstaller. La mise en place de ces nouveaux aménagements réversibles suppose alors parfois la destruction

³ Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

ou le réaménagement d'espaces alors même que ces derniers ont pu être en travaux récemment durant le mandat des précédentes municipalités.

Par exemple, la rue Lafayette dans le centre-ville a été piétonnisée par la précédente municipalité, ce qui a conduit à refaire le revêtement : l'espace central est plus sombre et les côtés pavés. Ceci donne l'impression paradoxale d'être dans une rue non-piétonne avec un espace de circulation dédié aux voitures. Le même principe a été appliqué dans d'autres rues piétonnes du centre-ville.



Le calepinage de la rue Lafayette (source : auteurs, octobre 2017, 17h-18h)

On constate alors un décalage entre ce projet et les pratiques des habitants. En effet, dans les premiers temps après la fin du chantier, les citoyens limitaient leur circulation aux zones pavées ressemblant à des trottoirs, ne réalisant pas que la partie centrale de la rue était réservée aux piétons. De même, les différentes rues qui ont été refaites sur ce modèle ne sont pas connectées entre elles et cela a pu donner l'impression d'un manque de cohérence dans l'aménagement du centre-ville et ajouter à la confusion des habitants.

La municipalité actuelle se trouve par conséquent confrontée à un choix difficile. Elle peut soit choisir de refaire entièrement le revêtement des rues piétonnes sur un nouveau modèle qui lui semble plus adapté aux usages et pratiques des habitants. Cependant, réaliser de tels travaux supposerait d'importantes dépenses financières. Refaire entièrement le revêtement des différentes rues piétonnes supposerait également de bloquer certaines parties du centre-ville pour plusieurs mois et générerait des nuisances pour les habitants et promeneurs. Soit, elle peut choisir de mener une politique en cohérence avec celle de la municipalité précédente en faisant refaire les portions de rues connectant celles déjà réaménagées sur le même modèle. Cela suppose qu'elle porte un projet qui ne lui semble pas nécessairement le plus adapté aux besoins des usagers et en contradiction avec ses ambitions politiques. Par conséquent, l'équipe actuelle réfléchit à des projets qui soient beaucoup plus flexibles, permettant le remplacement ou la modification avec un coût limité, afin de pouvoir les adapter aux usages des habitants en constante évolution.

Par exemple, des terrasses ludiques ont été installées rue de la République, dans le centre-ville. Il s'agit d'un projet proposé dans le cadre du budget participatif mis en place par la mairie. Ces terrasses en bois permettent de s'installer pour manger ou passer un moment de sociabilité. Elles sont actuellement en période d'essai, le temps de savoir comment les habitants utilisent ces terrasses et quelles seraient les éventuelles améliorations à apporter.



Les terrasses ludiques de la rue piétonne de la République, dans le centre-ville (source : auteurs, octobre 2017, 17h-18h)

Si penser des aménagements réversibles représente des économies importantes dans le budget de la mairie, cela permet également un gain de temps. En effet, les projets précédents nécessitaient de longues périodes pour les concevoir, réunir les différents acteurs, les financements, obtenir les différentes autorisations, etc.

Autre exemple, la nouvelle municipalité souhaite rendre prochainement piétonne l'ancien cours Jean Jaurès, aujourd'hui cours de la Libération et du Général de Gaulle. Une des plus grande avenue de Grenoble, cet axe est bordé de platanes, l'espace central est occupé par les voies du tramway (ligne E) et des espaces de circulation pour voitures et vélos sont présents de chaque côté. Cependant l'allée de platanes est classée et la voirie a été refaite récemment. Réaménager cet espace serait ainsi long et cher, ce qui est un objet de débat au sein de l'équipe municipale. Engager des travaux qui ne seraient pas terminés lors des prochaines élections risquerait de nuire à l'équipe sortante en donnant l'impression de ne pas avoir pu répondre à ses engagements. L'équipe doit alors choisir entre faire de nouveaux travaux pour libérer l'espace occupé par les places de parking et les voitures ou renoncer à son projet d'avenue piétonne.

C. L'enjeu de la gouvernance métropolitaine

La question de la gouvernance et des jeux d'acteurs est un enjeu auquel sont confrontés les aménageurs grenoblois : de nombreux acteurs interviennent aujourd'hui sur le territoire et il est nécessaire de développer une gestion d'ensemble de la ville pour obtenir un aménagement des espaces publics cohérents.

Depuis la loi Maptam de 2014, certaines compétences sont confiées à la métropole Grenoble Alpes Métropole composée de 49 communes et rassemblant 450 000 habitants environ. La métropole inclue le territoire de Grenoble, des communes alentours et de quelques villages situés sur les piémonts montagneux. Le conseil métropolitain est donc responsable de territoires hétérogènes dont les besoins sont multiples et variés. Ces territoires partagent certes de nombreuses caractéristiques (les habitants travaillent majoritairement dans la commune de Grenoble) présentent aussi de nombreuses différences (type d'habitat urbain ou montagnard) qui se traduisent dans les usages, pratiques et représentations de la ville.

Cette unité fonctionnelle soulève les difficultés éventuelles de la gouvernance d'une aire métropolitaine. De nombreux habitants circulent quotidiennement entre les différents espaces de la métropole qu'ils appréhendent souvent comme un seul et même espace, même s'ils sont gouvernés par des élus distincts. Il est alors nécessaire de penser des aménagements qui permettent cette mobilité quotidienne à l'échelle métropolitaine. La métropole est en charge de l'aménagement de certains espaces publics comme les espaces dédiés à la mobilité ou au stationnement, même si leur gestion quotidienne reste du ressort de la mairie de Grenoble. Ainsi, développer un système de transports en commun performant et équitable repose sur la capacité des différents acteurs de la métropole à trouver un compromis entre leurs objectifs, qui peuvent diverger. Ainsi, les différents acteurs doivent

apprendre à travailler ensemble pour produire une ville cohérente afin d'élaborer les stratégies les plus à même de répondre aux besoins et envies des habitants.

Ces nouvelles modalités de production urbaine renvoient ainsi à des définitions fondées sur la réglementation et la propriété des acteurs en charge de l'aménagement des espaces publics. Pourtant, au-delà de ces modalités d'aménagements, ce sont finalement les usages observés sur le terrain qui permettent d'analyser l'animation et l'appropriation des espaces publics.

III. La question des usages : pratiques, temporalité et conflits

A. Pratiquer l'espace public

Partir d'une définition qui s'appuie sur les usages publics invite à les envisager comme un lieu des possibles, le dernier espace de gratuité et de mixité dans une société de plus en plus marchandisée où chaque individu pourrait venir déployer des pratiques indépendamment de son statut social et de son capital financier. Pourtant, la cristallisation de tensions autour de la présence de certaines populations (sans abris, jeunes, etc.) et les stratégies de contournement de certains usagers par certains groupes d'usagers (femmes, enfants...) dans les espaces publics révèlent la confrontation de ce principe à la réalité. L'espace public est souvent un lieu « policé » ouvert aux usages en adéquation avec les règles non-explicites de la bienséance ou celles formalisées par des règlements, affichés sur les panneaux présents à l'entrée de certains parcs ou squares. On rejoint ici la définition réglementaire des espaces publics.

Derrière l'absence de barrière monétaire ou réglementaire à l'usage, il existe également d'autres types de contraintes et de frontières qui s'exercent sur les usagers et pourraient influencer leurs pratiques. Car au-delà de l'organisation fonctionnelle et physique d'un espace urbain, chaque individu – quand il parcourt et pratique un lieu – se trouve mis en situation d'interaction avec ses pairs et avec les éléments de son environnement qui peuvent influencer ses comportements. Tout autant que les facultés de repérage et d'orientation, les capacités de perception, d'interprétation et d'adaptation peuvent donc également influencer le rapport sensible qu'un individu entretient avec un lieu. L'influence des processus perceptifs a notamment été théorisée par le géographe états-unien Yi-Fu Tuan dans son œuvre *Space and Place*⁴, en montrant comment ceux-ci façonnent les liens affectifs entre les individus et les lieux qu'ils parcourent. À travers les réponses aux stimuli, c'est l'intelligence humaine qui dote l'espace de ses qualités. Y. T. Tuan parle ainsi d'espace potentiel pour décrire cette forme de stabilisation à un temps T qui dissimule une puissance en sommeil, en attente d'une activation. Le lieu est comme une pause dans un temps conçu comme un flot ou un mouvement ; une pause qui est donc fondamentalement provisoire et dont la perpétuelle actualisation serait révélée par les processus d'appropriation.

L'exemple du quartier de la Villeneuve est à ce sujet éclairant. Ce quartier construit au moment des jeux Olympiques de 1968 se présente comme une réalisation des principes de l'architecture fonctionnaliste des Trente Glorieuses, à savoir séparation des fonctions (habitation, emploi), cheminements piétons, urbanisme sur dalle et forte présence accordée aux espaces verts. Le parc Jean Verlhac se présente ainsi comme un des espaces verts les plus aérés de Grenoble. Contrairement au parc Mistral situé plus à l'est, à proximité des équipements sportifs, le parc Jean Verlhac est constitué de prairies et de vastes espaces parsemés de cheminements piétons. Un habitant nous explique d'ailleurs que cet espace est très apprécié dans le quartier : les plantations fleuries ne font pas l'objet de dégradations et l'été le plan d'eau est le lieu d'activités récréatives spontanées par les jeunes.

Relié par la ligne A du tramway, cet espace public *a priori* ouvert à tous devrait pouvoir faire l'objet d'une appropriation de la part de l'ensemble des habitants de la métropole. On constate pourtant l'absence d'usagers extérieurs au quartier. Cet exemple permet d'interroger les barrières et les frontières qui peuvent limiter l'accès aux espaces dits publics. Les opérations de rénovation urbaine successives, le classement du quartier en Zone d'Urbanisation Prioritaire (ZUP) ainsi que la médiatisation des actes de dégradations (agressions, trafic de drogue, incendie du collège) ont entraîné progressivement une stigmatisation de cet espace perçu par les habitants extérieurs principalement sous l'angle de la paupérisation et de l'insécurité. Ces représentations et ces perceptions

⁴ Tuan Yi Fu, 1977, *Space and Place: The perspective of experience*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

occultent ainsi la qualité et l'atmosphère agréable du parc Jean Verlhac qui sont recherchées par les habitants de la métropole (espace calme et aéré, sans voiture, verdoyant).

Ici plus que la contrainte monétaire ou physique ce sont davantage les frontières mentales qui limitent les échanges et la mixité des usages. L'hypothèse de l'enclavement du quartier, avancé par certains habitants, peut alors être nuancée. À l'occasion d'entretiens informels effectués dans le parc de la Caserne de Bonne (Mercredi après midi entre 15h et 16h), nous avons rencontré des familles venant du quartier du Village Olympique qui affirmaient venir régulièrement profiter de cet espace. Relié par le tram celui-ci n'est finalement « pas très loin » de leur domicile. D'autres familles viennent également à Bonne le temps d'un après midi alors qu'elles habitent dans les communes périphériques des hauteurs des massifs. Cet exemple révèle donc que la distance mentale est parfois plus influente que la distance physique dans les pratiques des espaces, ce qui sélectionne des publics différents et remet en cause l'objectif initial de mixité.



Le plan d'eau et les « prairies » du parc Jean Verlhac (source : auteurs, octobre 2017, 12h-13h)

L'enjeu de la temporalité dans l'appropriation des espaces publics doit également être pris en compte. L'absence ou non d'éclairage la nuit peut être un facteur déterminant les pratiques et le sentiment d'insécurité de certaines populations, comme les femmes qui se sentent souvent plus vulnérables. L'enjeu de l'aménagement des espaces publics serait donc de permettre à chaque usager de se sentir libre de venir pratiquer un espace.

La municipalité questionne ce sujet notamment à travers plusieurs expériences comme la mise en place d'un banc pensé par les étudiants d'une école d'architecture et de design grenobloise pour être adapté aux familles avec des nourrissons. Le revêtement lisse et la configuration en cercle forment un espace de confort protecteur, tout en facilitant la liberté et la prise d'autonomie des très jeunes enfants.



Banc pour enfants, zone piétonne du centre-ville (source : auteurs, octobre 2017, 14h-15h)

Il s'agit ici de prendre en compte les différents publics pour adapter l'accueil d'un large éventail de populations aux besoins différents. On peut toutefois souligner les difficultés que peuvent rencontrer les aménageurs. Une scénarisation trop poussée des espaces publics peut en effet orienter les pratiques des espaces et donc à terme induire une sélection et une exclusion d'un certain type de population. Dès lors, l'espace public serait-il l'espace d'un public particulier ? Si la question semble rester en suspens, la thématique de la temporalité des pratiques et des usages permet d'enrichir le sujet. Un père de famille venu profiter des espaces récréatifs de la caserne de Bonne avec ses enfants pointe par exemple la variabilité des besoins des usagers des espaces publics en fonction du temps et des saisons. Pour lui, les jeux pour enfants de Bonne sont inadaptés pour les périodes hivernales (toboggan gelé, revêtement humide etc...) et devraient pouvoir être modifiés ou aménagés pour l'hiver. Selon lui, la réversibilité est une condition nécessaire à l'animation continue des espaces publics.

La visite du quartier Boucher-Viallet questionne également le rapport au temps et le décalage de l'offre des espaces publics en fonction des horaires de la journée et de la semaine. Le projet d'écoquartier sur cet ancien site industriel prévoit à terme 60 000 m² d'activités tertiaires, un restaurant inter-entreprises, 3 300 m² de commerces, 480 logements et 100 logements étudiants. Pour le moment, c'est surtout la présence d'importants équipements culturels comme la salle de concert de La Belle Électrique qui marque le paysage. Les dimensions de l'esplanade Andry-Farcy et le vaste terre-plein situé devant la salle de concert sont ainsi pensés pour l'accueil des spectateurs plus que pour les habitants. L'afflux de personnes reste néanmoins ponctuel. Au moment de notre visite, en milieu d'après-midi, l'espace semble surdimensionné par rapport à l'arrivée de notre petit groupe. Si l'équipement rend nécessaire la présence d'une large esplanade sur le site, seul un petit groupe d'enfants joue sur les rampes avec leurs vélos. La livraison progressive des bâtiments d'activité et de logements permettra certainement à terme un rééquilibrage de ces pratiques et une meilleure animation de l'espace. Pour l'instant, cette place au paysage très minéral nous paraît relativement peu adaptée à l'appropriation par les habitants comme en témoigne le manque d'assises couvertes sur le site par exemple.



L'Esplanade Andry-Farcy (source : auteurs, octobre 2017, 15h-16h)

B. La question des conflits : les tensions liées à l'appropriation des espaces et à l'incompatibilité de certains usages

L'aménagement des espaces publics est souvent motivé par la recherche d'un compromis entre les différents usagers. Face à la diversité des usages et des profils des usagers, la conciliation n'est pourtant pas toujours possible et l'occupation de l'espace peut devenir source de conflits. L'opération « Jardinons nos rues » révèle par exemple comment l'appropriation d'une portion de l'espace public peut dans certains cas être motivée par une volonté de lutter contre d'autres usages. La municipalité a lancé un dispositif d'appel à projets offrant la possibilité à chaque citoyen grenoblois de pouvoir créer gratuitement des espaces de jardinage sur la voie publique (aux pieds des bâtiments, sur les trottoirs...) et dans les parcs. C'est notamment le cas dans la rue Lionne, à proximité de la zone piétonne du centre historique, où une parcelle a été installée au croisement de la rue Chenoise à la demande des habitants. Malgré la présence et la réussite de nombreuses initiatives similaires, cette installation n'a pourtant pas connu le même succès. La parcelle fait souvent l'objet de dégradation, des débris (bouteilles, papiers) sont jetés au-delà des palissades. Le dysfonctionnement de cet espace jardiné s'explique principalement par les tensions entre les riverains piétons et automobilistes. Placée à proximité de la zone piétonne et mise en place dans un but de revalorisation de la rue Chenoise, la parcelle se situe néanmoins dans une zone autorisée aux voitures et sur une ancienne zone de stationnement. Son installation a donc été pour les riverains principalement vue comme une solution pour tenter d'exclure la circulation automobile et entraver le stationnement, ce qui suscite le mécontentement d'une partie des usagers. Au lieu de devenir un pivot de la sociabilité de voisinage, cet espace public cristallise les tensions. Cet exemple contraste dès lors avec le « Chemin des senteurs » situé dans le quartier Très Cloîtres décrit sur son site officiel comme : « Le chemin des senteurs est une initiative d'habitants investissant places, allées et recoins pour y jardiner des plantes aromatiques ou fruitières. Entretien collectivement, les plantes sont laissées en accès libre pour les découvrir, les apprécier et les consommer »⁵. Ce projet est devenu le support d'une revalorisation de l'image du quartier et a permis d'améliorer les échanges avec le reste de la ville en invitant tous les usagers à venir découvrir.

La comparaison entre ces projets révèle donc l'influence du contexte et des manières d'aménager sur la présence ou non de conflits. Selon nous, dans le premier cas, le projet s'apparentait davantage à une appropriation de l'espace public exclusive au détriment d'autres usages, tandis que la seconde expérience se présente comme un investissement partagé et non exclusif de l'espace public.

⁵ <http://www.tres-cloîtres.org/>



Parcelle jardinée rue Lionne (source : auteurs, octobre 2017)

Conclusion

Les problématiques soulevées par l'aménagement des espaces publics et des espaces verts grenoblois sont révélatrices de l'évolution des modalités de production et des formes des espaces urbains contemporains. L'intégration de nouveaux enjeux (circulations piétonnes, place de l'enfant, verdissement du bâti minéral, suppression de la publicité...) fait ainsi de la ville de Grenoble un laboratoire d'expérimentation d'une politique d'aménagement renouvelée, même si celle-ci doit composer avec l'héritage d'un bâti souvent peu réversible, l'inertie des habitudes et des pratiques et les évolutions de la gouvernance à l'échelle de la métropole.